

EN MARGE DU 80^e ANNIVERSAIRE
DE L'ÉCOLE DES GARÇONS-CENTRE

LA III^e RÉPUBLIQUE A SCHLESTADT

4 septembre 1870 - 25 octobre 1870

par *Georges MARTIN*

Depuis fort longtemps, une des préoccupations majeures de la municipalité était les bâtiments scolaires de la ville.

La Convention nationale ayant établi l'instruction primaire sur toute l'étendue du territoire de la République, à la suite du décret du 30 mai 1793, une école de garçons avait été installée dans le local de l'ancienne école latine, sis au n° 5^{bis} de la rue du Babil. C'était un grand bâtiment rectangulaire de 14 mètres environ, qui portait sur un des linteaux le millésime de 1612 et qui ne laissait entre lui et le transept occidental de St. Georges qu'un étroit passage de moins de 3 mètres de large.

Le 23 décembre 1830 on remania l'école pour augmenter le nombre de salles. Il y en eut quatre au rez-de-chaussée et on dut empiéter à cet effet sur le vestibule. En 1834 l'école comptait, avec l'annexe de la Grande Boucherie, jusqu'à 360 élèves, sous la direction de l'instituteur Stoeckel ⁽¹⁾. Les salles de classe, par suite de leur situation, ne recevaient le jour que pendant quatre heures dans la journée, le reste du temps il fallait recourir à l'éclairage artificiel. D'autre part le bâtiment se trouvait dans un état de vétusté avancée, de sorte qu'il était classé parmi les bâtiments insalubres de la ville. Toute la population reconnaissait le besoin urgent de nouveaux bâtiments pour les écoles ; à maintes reprises d'ailleurs l'Administration supérieure avait insisté auprès du Conseil municipal en ce sens ⁽²⁾. Le grand problème fut de trouver un emplacement adéquat pour la construction d'une nouvelle école.

* *

En 1863 et en 1866, le maire Knol soumit au Conseil municipal quatre emplacements différents (dont d'un la propriété Hatterer, Jaegler et Studler,

¹⁾ A. DORLAN, *Casier descriptif et historique des rues et maisons de Sélestat - rue du Babil*, dans *Annuaire de la Société des Amis de la Bibliothèque*, t. I (1951), p. 53.

²⁾ Archives municipales de Sélestat (A.M.S.), *Délibération du Conseil municipal* du 16 novembre 1863.

rue des Juifs n° 9 et 10) le priant de les faire étudier et de voir si l'un ou l'autre pouvait convenir pour une école comptant 600 élèves (3). Ces propositions furent successivement écartées (4). Le 30 avril 1868, la commission nommée par le Conseil municipal pour étudier la question des écoles (5) présenta un tout autre projet qui, d'après elle, était d'une exécution très facile et beaucoup moins onéreuse ; il consistait à employer pour l'établissement des écoles l'emplacement de la vieille église conventuelle de l'ancien couvent des Récollets et à mettre le plan au concours. Elle estimait, qu'en choisissant ce terrain, tous les avantages étaient réunis : espace plus que suffisant, au plein centre de la ville et enfin, en faisant disparaître cette affreuse mesure, embellissement du quartier où elle se trouve, et accomplissement d'un vœu de toute la population.

Le premier mai 1858, la ville avait en effet obtenu de l'Administration de la Guerre la remise de l'ancienne église des Récollets à la condition d'isoler au moyen d'un mur, l'établissement de la Manutention militaire qui occupait les autres bâtiments conventuels. Se basant sur cette convention, le maire répliqua que l'emplacement ne lui paraissait pas assez grand pour y établir une école pour 600 enfants avec une cour et dépendance. L'exposition ne lui semblait pas non plus la meilleure et il était à craindre que l'Administration de la Guerre n'autorisât pas la ville à établir des fenêtres du côté de la Manutention, c'est-à-dire côté sud, de sorte qu'il faudrait ou bien ne pas éclairer le bâtiment des écoles d'un côté ou bien le reculer à la limite prescrite pour les jours et les ouvertures (6).

Le Conseil municipal, par délibération du même jour, fut quand même d'avis d'établir les écoles sur l'emplacement de l'ancienne église des Récol-

3) A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* du 16 novembre 1863. Le pâté de maisons à la suite de la Grande Boucherie.

I. n° 1 Sengler	38 m ²	Prix d'acquisition 10.000 frs =
2 Halbwachs	39 m ²	
3 Muller	58 m ²	50.000 frs.
4 Kister	54 m ²	
5 Rohmer	63 m ²	
	<hr/>	
	252 m ²	
Ancienne Boucherie	270 m ²	
	<hr/>	
	522 m ²	

II. Maison Hatterer, rue des Juifs n° 10 1.382 m² Prix 65.000 frs.
Maison Studler-Jaegler, rue des Juifs, n° 9 512 m² bien située, d'un accès facile.
1.894 m²

III. Maison Heberle, rue d'Iéna, n° 28 1.607 m² Prix 55.000 frs ; la posi-
à côté du n° 49, Chemin Neuf 627 m² tion est excellente sous
Maison Geist, rue d'Iéna, n° 27 2.234 m² le rapport de l'accès.
1.772 m²

IV. Récollets compris la cour des travaux 1.772 m²

4) A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* du 7 novembre 1866.

5) *Ibid.* MM. Donnat - Anstett - Stoffel - Schwind - Franck - Martel - Vatin - Tavernier.

6) A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* du 30 avril 1868.

lets et de faire faire à cet effet, par voie de concours, le plan et le devis des travaux pour une école de 800 élèves environ (7).

* *

Le 25 novembre suivant, le Préfet du Bas-Rhin, A. Pron, après avoir fait examiner les propositions du Conseil, ne les approuva pas pour le motif que l'emplacement de l'église des Récollets, à raison de son étendue insuffisante et du voisinage de l'établissement militaire contigu, ne se prêtait pas à la construction d'une maison d'école (8).

Le Conseil, ému de ce rejet, prescrivit un nouvel examen à faire par la commission, à laquelle il serait adjoint un architecte ayant déjà construit plusieurs bâtiments scolaires. M. le maire ayant été chargé du choix de l'homme de l'art en question s'adressa à son collègue de Colmar, lequel lui recommanda M. Hartmann, architecte, spécialiste en la matière. Ce dernier étant venu à Schlestadt, la commission le conduisit sur les lieux et le pria de lui faire une étude. Quinze jours après il revint avec les plans qui furent trouvés excellents par la commission. M. Hartmann ajoutait qu'il connaissait parfaitement les exigences de l'Administration, qu'elles étaient toutes satisfaites et au-delà. L'école aurait, du côté de la rue de l'Empereur (9) 17 mètres de profondeur, au milieu 17,90 mètres, du côté de la rue de la Jauge 13,70 mètres et enfin la façade sur le Marché-aux-pots aurait 57,25 mètres ; en outre il y avait une cour de 228 mètres carrés qui n'était pas prescrite par les règlements et si on voulait même agrandir les dépendances de 40 mètres, il serait facile de le faire en supprimant une classe inutile au rez-de-chaussée du côté de la rue de l'Empereur (10).

Malgré cela, le Maire, comme la première fois, prétendit qu'il n'y avait pas assez de place ; il réunit encore une fois la commission le 12 mars. De cette réunion il résulta que la commission persistait à proposer au Conseil de mettre les écoles aux Récollets et l'engageait au besoin à former pourvoi au Conseil d'Etat contre le rejet de sa première délibération. Le Maire de son côté déclara ne pouvoir se rallier au projet de la commission ; les mêmes objections qu'il avait soulevées contre l'emplacement des Récollets dans la délibération du Conseil municipal du 30 avril 1868 restaient valables et pleinement justifiées par le projet de l'architecte Hartmann. La construction de l'école sur les limites indiquées laisserait subsister l'inconvénient actuel pour la circulation par suite de l'étranglement de la voie publique à l'angle de la rue de l'Empereur. La façade du midi destinée à donner le plus de jour et de soleil serait masquée par le mur de clôture,

7) *Ibid.*

8) *Ibid.*

9) La rue de Verdun actuelle.

10) A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* du 3 avril 1869.

dans les parties libres sur une hauteur de 3 mètres et dans les autres sur toute la hauteur des bâtiments de la Manutention qui sont contre. Le maire, tout en reconnaissant que l'architecte avait tiré tout le parti possible de l'emplacement des Récollets, affirmait que si le projet était accueilli, la ville aurait bientôt à s'en repentir, car l'école ne se trouverait jamais dans les meilleures conditions pour l'enseignement, l'hygiène et le confort des élèves et des maîtres.

Cependant, la commission ne crut pas devoir prendre en considération ces objections du maire et persista à proposer au Conseil l'emplacement des Récollets pour y mettre les écoles. Elle dit, comme la première fois, que le terrain appartenait à la Ville, que la disparition de cette affreuse mesure embellirait énormément le quartier, que ce projet coûterait à la Ville environ 100.000 francs de moins que tout autre et qu'enfin, en laissant subsister d'autres maisons, on n'exproprierait personne, ce qui devait aussi être pris en considération, car les logements n'étaient pas nombreux. Dans une place forte il ne fallait pas démolir des bâtiments quand on pouvait faire autrement, car il n'y avait pas de terrain pour en rebâtir d'autres ⁽¹¹⁾.

A la suite de ce rapport et après de nouvelles discussions le Conseil municipal, par délibération du 3 avril 1869, confirma sa décision du 30 avril 1868 et déclara être toujours d'avis d'établir les écoles sur l'emplacement de l'ancienne église des Récollets et de faire faire à cet effet par voie de concours le plan et le devis des travaux pour une école de 800 élèves environ ⁽¹²⁾.

Cette nouvelle délibération et celles antérieures avec les plans-projets de l'architecte Hartmann et le plan d'ensemble des propriétés Hatterer, Jaegler et Studler, furent soumis à M. le Préfet du Bas-Rhin.

En présence des objections que soulevait le projet, M. le Préfet soumit le tout à l'examen du Ministre de l'Instruction publique et prit ensuite la décision suivante : «M. le Ministre a reconnu que l'emplacement choisi par le Conseil municipal manque d'étendue. Quant au projet de M. le Maire, qui consiste à acheter pour la nouvelle école deux propriétés particulières, le plan d'ensemble qui a été produit n'a pas permis d'apprécier les conditions dans lesquelles le service se trouverait installé. Toutefois, le terrain sur lequel s'élèvent les bâtiments à acquérir, bien que de forme irrégulière, paraît avoir une superficie double de celle du premier» ⁽¹³⁾. Le Maire

11) *Ibid.*

12) *Ibid.*

13) *Ibid.* Arrêté du Préfet du 25 novembre 1869.

ajouta : «Réservons cette vieille église qui ne mesure que 17,90 mètres de profondeur au milieu pour en faire un marché couvert, quand nous aurons terminé nos écoles».

Dans un tract, daté du 19 décembre 1869, distribué parmi la population, le Maire cherchait à prouver que sa façon de voir était la meilleure et annonçait qu'il renonçait à ses fonctions de Maire et de conseiller municipal et qu'il se représenterait aux suffrages de ses concitoyens pour qu'ils puissent juger en connaissance de cause de son administration ⁽¹⁴⁾.

La situation devint critique. Les contradicteurs, MM. Fackler, Franck, Jacquot-Donnat, Kien, Lohmuller, Roswag, Ruhlmann, Schloesser, Spitz et Stahl démissionnèrent également et expliquèrent dans un tract que dans l'opuscule que le maire venait de répandre, il s'attachait à démontrer que l'emplacement de l'église des Récollets, que le Conseil municipal avait choisi pour y placer les nouvelles écoles, serait insuffisant et que le plan établi par l'architecte Hartmann ne satisfaisait d'aucune façon aux exigences d'hygiène, ni ne représenterait pas une distribution convenable et qu'enfin le Maire rendant le public juge du différend survenu entre lui et le Conseil, déplaçait totalement la question. Le différend n'avait point sa source dans le choix de tel projet plutôt que tel autre, il était né de la manière autocratique avec laquelle le Maire cherchait une fois de plus à faire triompher son opinion personnelle. Il était nécessaire de rappeler que dans un corps délibérant, la minorité doit s'incliner. Dans ce cas particulier une majorité qui s'est prononcée avec une unanimité aussi convaincue et aussi persistante, semblait commander le respect de la chose jugée, mais au lieu de donner suite à la décision prise, en date du 3 avril 1868, de mettre au concours le plan des écoles à construire, le Maire s'était emparé d'un avant-projet, c'est-à-dire d'une étude d'un caractère tout à fait provisoire, pour le soumettre à l'homologation préfectorale, mais en recommandant, à l'encontre des intentions du Conseil un projet tout différent, personnel à lui et en ayant soin de ne mettre en parallèle que l'unique question de superficie. Ainsi présenté à M. le Préfet, abstraction faite de toutes les considérations qui en avaient déterminé le rejet par le Conseil, le projet favori de M. le Maire pouvait obtenir facilement, cela se comprend, l'approbation de l'Administration supérieure. D'après cela, il fallait donc démolir pour reconstruire d'après un nouveau plan d'ensemble, ce qui entraînerait, en sus du projet du Conseil, une dépense de 80.000 à 100.000 francs pour frais d'acquisition de deux immeubles, alors que l'église des Récollets, propriété de la ville, nous dispensait d'une pareille mise de fonds. S'engager, pour quelques centaines de mètres de cour de plus, dans un surcroît de dépenses aussi considérables, c'était à leur avis une folie et s'exposer à demander plus tard des centimes additionnels, des recettes d'octroi ou la suppression de l'abonnement des vins, de l'affouage, etc., immunités dont la conservation tenait

14) A.M.S.

à cœur à la population. Leur démission enfin avait été motivée par une série de faits analogues ; la question des écoles en était le dernier, et comme disait le proverbe «C'est la dernière goutte qui fait déborder le vase» (15).

* *

L'opinion publique s'empara également de ce différend. Dans un article du «Volksbote», daté du 1^{er} janvier, un correspondant suggéra la Place St. Georges pour la construction de la nouvelle école et ceci uniquement pour les enfants de la paroisse St. Georges. Pour la paroisse Ste. Foy, la municipalité pourra facilement trouver un emplacement adéquat. Cette méthode avait été suivie d'ailleurs, à la satisfaction générale, à Strasbourg où chaque paroisse possédait une école primaire (16).

La discussion continua de plus en plus vive. Parmi la population on sut créer savamment un climat d'antipathie envers le maire qui avec son régime autoritaire ne possédait plus la confiance de la plupart de ses conseillers, et avec impatience on attendait le moment pour assouvir sa vengeance. Cet instant devait bientôt arriver ; mais, malgré un appel lancé à la population, ce fut un échec complet dont l'insuccès retomba finalement sur ses auteurs.

Les nouvelles élections qui durent avoir lieu après la démission de différents conseillers n'amènèrent aucun changement dans la composition du Conseil municipal. Tous les démissionnaires furent réélus, y compris le Maire Knol. Mais les antagonistes ne se réconcilièrent pas pour autant. Après la cérémonie d'installation des nouveaux élus qui firent le serment prescrit par l'article 16 du Sénatus Consulte du 23 octobre 1852 : «Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur», M. Donnat lança la première escarmouche en proposant au Conseil d'émettre le vœu que le maire et ses adjoints ne pouvaient être pris en dehors du Conseil municipal. Ils seraient choisis et nommés par le Chef d'Etat sur une liste dressée par le Conseil et sur laquelle figureraient trois candidats à chaque nomination, ce qui fut adopté (17).

* *

Entre temps la situation internationale s'était aggravée. La dépêche d'Ems amena le Gouvernement de Napoléon III à déclarer, le 15 juillet 1870, la guerre à la Prusse avec laquelle se solidarisaient immédiatement tous les Etats allemands. Dans la journée du 1^{er} septembre des troupes allemandes se manifestèrent dans les environs immédiats de la forteresse et occupèrent

15) *Ibid.*

16) A.M.S., Compte-rendu du *Volksbote* du 1^{er} janvier 1870.

17) A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* du 5 février 1870.

Muttersholtz. Le 2 septembre le Major allemand Kieffer faisait parvenir au Comte de Reinach, Commandant de la Place, deux journaux allemands relatant la défaite de l'armée du Maréchal Mac-Mahon et que Metz avec Bazaine était assiégée depuis le 19 août (18).

La nuit du 2 au 3 fut tranquille à part quelques escarmouches. Le lendemain le commandant supérieur donna connaissance au Conseil de défense d'un télégramme annonçant que l'Empereur avait été fait prisonnier à Sedan. Ensuite il fit afficher par les soins du maire une proclamation conjurant les femmes, les enfants, les gens non valides et tous ceux qui ne pouvaient monter sur les remparts pour les défendre de quitter la ville immédiatement (19). Dans la journée il reçut une sommation de se rendre, à laquelle il répondit avec fierté : «Mon devoir est de conserver à la France la place de Schlestadt, et je saurai le remplir» (20).

* *

Par une indiscretion un groupe de citoyens eut connaissance des événements qui s'étaient passés à Paris le 4 septembre. Dans la nuit du 4 au 5 septembre ceux-ci firent afficher à profusion sur les murs de la ville une proclamation dans les deux langues ainsi conçue :

Citoyens !

La République française est proclamée, le peuple souverain reprend ses droits. Magistrats, maire, conseillers municipaux qui tenaient leur pouvoir de l'empire, sont de plein droit révoqués. C'est au peuple de nommer une commission provisoire qui veillerait aux intérêts et au bon ordre de la ville, ainsi qu'à la défense du pays.

Vous êtes donc invités à vous trouver sur la place d'Armes, aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi.

Les citoyens : Anstett - Lang Victor - Herger - Lang Marius - Bauer Alexandre - Weissenthanner - Rack Edouard - Schloesser Auguste - Meusbürger Victor - Melsheim Julien - Jehl Joseph - Catala Adolphe (21).

Manifestation irréfléchie dans une forteresse où par suite de l'état de siège la vie est soumise aux lois de guerre et où l'autorité revenait uniquement au Commandant de la Place. Ce dernier réunit le 5 septembre à 11 $\frac{1}{4}$ h. le Conseil de défense auquel il donna communication de deux télégrammes qui lui avaient été envoyés dans la nuit, annonçant la déchéance

18) L. KLING et X. JEHL, *Schlestadt pendant la guerre de 1870*, p. 75.

19) A.M.S., Extrait du *Journal du Commandant Supérieur*.

20) L. KLING et X. JEHL, *op. cit.*, p. 79.

21) A.M.S., Extrait du *Journal du Commandant Supérieur*.

de la dynastie impériale, la proclamation de la République et l'installation d'un gouvernement de Défense Nationale. Il ajouta que ces graves événements ne changeaient rien évidemment aux devoirs qui étaient imposés à l'autorité militaire chargée essentiellement de la défense de la Place. Le Commandant donna ensuite lecture d'un imprimé qui venait d'être répandu et affiché en ville, ainsi conçu :

CITOYENS!

La République française est proclamée, le peuple souverain reprend ses droits.

Magistrats, maire, conseillers municipaux qui tenaient leur pouvoir de l'empire, sont de plein droit révoqués. C'est au peuple de nommer une commission provisoire qui veillera aux intérêts et au bon ordre de la ville, ainsi qu'à la défense du pays.

Vous êtes donc invités à vous trouver sur la place d'Armes, aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi.

Les citoyens : ANSTETT.
LANG, VICTOR.
HERGER.
LANG, MARIUS.
BAUER, ALEXANDRE.
WEISSENTHANNER.
RACK, EDOUARD.
SCHLËSSER, AUGUSTE.
MEUSBURGER, VICTOR.
MELSHEIM, JULIEN.
IEHL, JOSEPH.
CATALA, ADOLPHE.

Mitbürger!

Die französische Republik wurde proklamirt; das souveraine Volk tritt in seine Rechte zurück!

Magistraten, Maire, Gemeinde-Räthe, welche vom Kaiserthum ihre Gewalt erhalten hatten, sind ganz von Rechts wegen abgesetzt.

Es steht dem Volke zu eine provisorische Kommission zu ernennen, welche die Interessen und Ordnung der Stadt, sowie die Verteidigung des Landes handhaben würde.

Sie sind daher eingeladen, sich heute Nachmittag um zwei Uhr, auf dem Herrensplatz einzufinden.

Unterzeichnet die Bürger: Anstett.
Lang, Viktor.
Heger.
Lang, Marius.
Bauer, Alexander.
Weissenhanner.
Rack, Eduard.
Schlösser, August.
Meusbürger, Viktor.
Melsheim, Julius.
Iehl, Joseph.
Catala, Adolph.

SCHLESTADT. — TYPOGRAPHIE CH. HELBIG.

Des mesures urgentes étaient donc à prendre pour arrêter les effets de cet appel à la population. Après discussion, les membres du Conseil furent tous d'avis de faire arrêter les auteurs de l'écrit, de rédiger un arrêté, qui devra être immédiatement affiché afin de faire comprendre aux habitants l'illégalité et le danger de cette tentative et les inviter au calme et à l'union, enfin

de donner au commandant de la Garde Nationale Sédentaire la mission de maintenir l'ordre de la ville, tout en gardant au Quartier des troupes prêtes à sortir au premier signal. Le comte de Reinach donna aussi l'ordre au prévôt d'arrêter les personnes susnommées et adopta la rédaction suivante pour l'arrêté qu'il fit placarder sans perte de temps (22).

Arrêté du Commandant Supérieur

Le Commandant Supérieur de la Place de Schlestadt

Vu la déclaration de l'état de Siège en date du 7 Aout 1870, et vu la loi sur l'état de Siège du 9 Aout 1849 et le décret du 13 octobre 1863 sur le service des places de guerre, considérant qu'un écrit signé des nommés Anstett, Lang (Victor), Heger, Lang (Marius), Bauer (Alexandre), Weissenhanner (Victor), Weissenhanner, Rack (Eduard), Schlösser, Auguste, Melsheim (Julien), Iehl (Joseph), Catala (Adolphe) a été distribué dans les rues à l'effet de provoquer le peuple à la révocation des magistrats, conseillers municipaux et de convoquer les habitants sur la place publique aujourd'hui à 2 heures.

Arrête :

Article 1^{er} les signatures délinquantes ci-dessus mentionnées, seront immédiatement arrêtées.

Article 2^m Le Prévôt est chargé de l'exécution de cette décision.

Schlestadt le 8 Aout 1870
Le Commandant Supérieur
D. Reinach (23)

Vers une heure, le comité républicain, déployant un grand drapeau, partit de la brasserie de la Ville de Lyon, pour faire le tour de la ville ;

22) A.M.S., Extraits du Registre des délibérations du Conseil de défense.
23) Ibid.

deux tambours marchaient en tête et battaient de la caisse. La foule des curieux, plus nombreuse que les manifestants, se joignit au cortège qui, par les rues principales, au chant de la Marseillaise et aux cris de «Vive la République», se dirigea vers la Place d'Armes qui fut envahie malgré la Garde nationale. Là Herger se hissa sur une tribune improvisée devant la mairie et invita le peuple à crier avec lui «Vive la République», puis donna lecture de la proclamation. Il n'avait pas fini que, sur ordre de leur capitaine, les gendarmes se saisirent de lui. Les membres du comité présents sur la place furent également arrêtés puis menés à la prison de la ville. Quatre pelotons de lanciers vinrent assurer la libre circulation sur la place et l'ordre fut rétabli sans autres incidents (24).

Vu cette situation embrouillée, le maire Knol avait convoqué d'urgence le Conseil municipal pour 2 heures de l'après-midi. Le Conseil, regrettant la mesure irréfléchie et irrégulière prise par les signataires de l'affiche et faisant part de l'effervescence causée par les nouvelles du jour, décida à l'unanimité de se rendre à l'issue de la séance auprès de l'autorité militaire pour demander la mise en liberté des personnes arrêtées. Mais le moment venu les conseillers se refusèrent de faire cette démarche. Il ne resta au Maire que la solution de transmettre au Commandant supérieur la copie de la délibération en le suppliant d'user d'indulgence en faveur des signataires de cet écrit et d'autoriser leur élargissement (25).

Le Conseil de défense se réunit de nouveau à 4½ h. pour examiner la nouvelle situation à la suite de l'étouffement de ce mouvement de révolte. Constatant que l'effervescence de la population, un instant surexcitée semblait se calmer, il adhéra à la supplique du Conseil municipal pour l'élargissement des signataires de la proclamation du matin et était heureux d'exprimer le plaisir d'être agréable au Conseil municipal. Suivant ses devoirs il avait dû agir énergiquement et pouvait être clément maintenant (26).

On fit venir sept signataires sur huit devant le Conseil de défense et on leur redit, combien la faute était grave d'exciter la population comme ils l'avaient fait devant l'ennemi et que ce n'était pas un acte digne de bons patriotes. S'ils reconnaissaient leur faute en signant la déclaration suivante, leur élargissement serait prononcé immédiatement.

Déclaration.

Les soussignés, signataires de la proclamation, etc...

- Ayant eu connaissance de la délibération du Conseil municipal en date de ce jour ;
- Déclarant s'associer pleinement aux sentiments exprimés dans la dite délibération ;

24) L. KLING et X. JEHL, *op. cit.*, p. 83.

25) A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* ; séance extraordinaire du 5 sept. 1870.

26) A.M.S., *Extrait du Registre des délibérations du Conseil de défense.*

- Regrettent la démarche illégale et irréfléchie qu'ils ont tentée ;
- Et s'engagent, envers le Conseil de défense, à user de toute leur influence sur la population pour y maintenir le calme, le bon ordre et le patriotisme si indispensables en présence de l'ennemi et dans les circonstances graves que nous traversons (27).

Tous signèrent, à l'exception de Melsheim et Catala qui étaient absents de la ville au moment où la proclamation avait été rédigée.

Ainsi s'acheva une journée mémorable. Le commandant de Reinach tint le Ministre de la guerre au courant des événements. Dans sa réponse celui-ci approuva sa conduite et l'invita à user de moyens plus énergiques pour assurer le maintien de l'ordre. Mais quinze jours plus tard Knol se décida à résilier ses fonctions ainsi que son adjoint Roswag. Maurice Engelhard, préfet par délégation du Bas-Rhin, de passage à Schlestadt et qui s'était installé à la sous-préfecture après le départ de M. Peloux, sous-préfet de l'arrondissement, nomma comme maire de la Ville Ignace Albrecht, négociant. Lors de l'installation du nouveau maire il s'adressa au Conseil en ces termes : «La République n'a pas de rancune contre ses adversaires à la condition qu'ils s'associent à la grande œuvre patriotique, la défense nationale. Quand l'ennemi aura été chassé, il n'y aura qu'un cri de joie : La France est intacte, la France est sauvée, Vive la République !» Ces paroles furent accueillies par les conseillers au cri de «Vive la République». Albrecht désigna alors comme adjoints Fortuné Martel, fabricant de toiles métalliques, et Georges Schloesser, rentier, ce qui fut approuvé par le Préfet (28).

* *

Le 10 octobre, la ville fut investie par les troupes allemandes. Les premiers obus furent lancés sur la ville le 16 par une batterie volante établie près de Kintzheim. C'est à ce moment-là que le général von Schmeling, commandant de la 4^e division de réserve prit le commandement des troupes de siège et établit son quartier général à Kintzheim. Dans la matinée du 19, quelques obus éclatèrent au Chemin-Neuf et l'après-midi des batteries installées près de la Maison Rouge sur la route de Strasbourg, lancèrent des projectiles sur la ville. Une batterie allemande fut installée dans la nuit du 19 au 20 à la lisière de la forêt, derrière le chemin qui longe le Ober-Riedgraben ; elle était camouflée par des branches d'arbres et la défense ne se douta de rien. C'est seulement à 8½ h. du matin, à la suite d'un coup de feu du bastion 34 pour déloger l'ennemi de la maison forestière de la chapelle de l'III, que la batterie allemande se démasquant entra en action contre le front Est qui lui répondit de toutes ses pièces ainsi que la redoute 12. A 10 h. le magasin à fourrages était en feu. Le tir ennemi arrêté vers midi reprit à 4 h. et alluma des incendies près des casernes.

27) *Ibid.*

28) A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* du 15 septembre 1870.

Dans la nuit quelques obus tombèrent sur le quartier sud de la ville et sur le Chemin-Neuf. Sur le front ouest l'attaque se préparait également. La première parallèle devait suivre le tracé du chemin de fer depuis la gare jusqu'au coude de la route d'Orschwiller. 28 canons ou mortiers devaient être montés à 50 mètres en arrière. La batterie de la Chapelle, dès le matin du 21 octobre, incendia le manège de cavalerie rempli de fourrages. A l'ouest, des batteries volantes lancèrent quelques obus sur la ville. Le 22, échange de coups de canon. La batterie allemande reprend son tir sur les casernes, les poudrières et les bâtiments militaires; l'hôpital et le Pavillon où se trouve l'ambulance reçoivent des obus. Pendant ce temps les préparatifs de l'attaque s'achèvent.

Au lever du jour, les assiégés découvrirent les batteries ennemies et dès 7 heures, ils ouvrent le feu contre elles. Un violent duel d'artillerie s'engage aussitôt. Aux 27 pièces de siège de l'assaillant, la place répond par tous ses canons du front ouest. La batterie de la Chapelle entre en action et prend en revers les bastions 28 et 29. Les feux croisés allument l'incendie dans la rue des Laboureurs. La canonnade devient terrible. Les pièces de 24 des cavaliers tonnent avec fracas. Le feu de l'infanterie postée sur les courtines seconde l'artillerie et fait mal aux artilleurs ennemis. Les bastions 28 et 29 sont couverts de projectiles. Pris de face et de dos, les défenseurs sont réduits à l'impuissance. L'ennemi porte alors tout son effort contre le bastion 30. Il est 9 heures. Le bastion 31, moins malmené, car il n'est battu que de flanc, tient bon; par son feu soutenu, il permet au bastion 30 de reprendre le tir. Vers 10 heures, l'avantage reste à l'ennemi, lorsque la batterie Perfetti fait taire la batterie de la Chapelle.

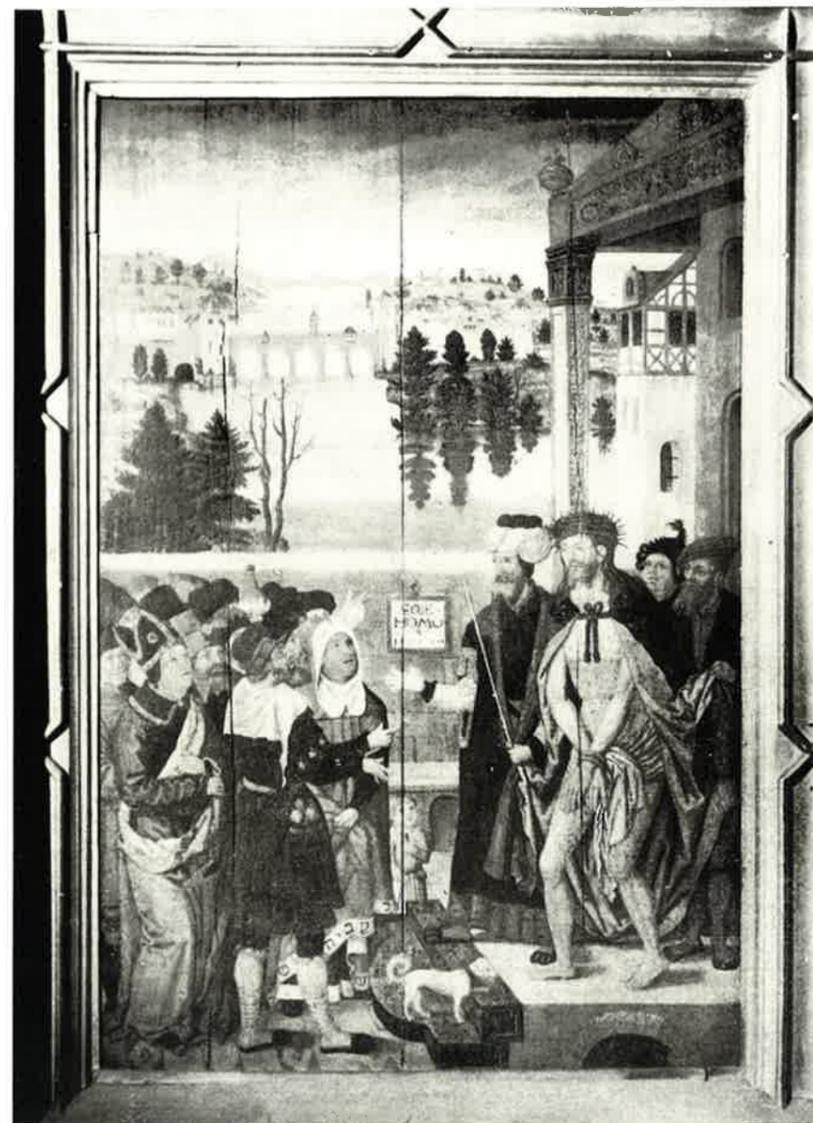
La lutte se prolonge, mais vers cinq heures, le tir de l'assaillant se ralentit. A la tombée de la nuit, le tir des remparts faiblit pour s'éteindre bientôt. Sur le front ouest, l'assiégé a 22 bouches à feu hors d'état de servir. Les affûts sont brisés, les plate-formes défoncées, les embrasures informes, les gabions démolis. Le repos règne des deux côtés.

* *

Pendant la nuit les Allemands établissent une nouvelle batterie vers le cimetière sud. Les Français amènent sur le front ouest de nouveaux canons. Le bombardement reprend vers 9 heures du matin. L'ennemi s'acharne contre les bastions 31 et 32 et sur les poudrières. De formidables détonations retentissent au milieu des rafales de pluie et de vent. Des toits s'effondrent, les cheminées s'écroulent, l'incendie fait rage, trente maisons sont en flammes dans le quartier sud-ouest.

En cette terrible journée, les 6 batteries allemandes de l'ouest ont lancé sur la ville 1.552 projectiles, bombes et obus, dont 136 obus incendiaires.

Vers une heure du matin, le 24 octobre, le Maire Albrecht et son adjoint se rendent chez le commandant de place qui leur dit «Nous ne pou-



(Planche VIII)

Bibliothèque de Sélestat

«Maire W. S. à la Croix de Malte»
WILHELM STETTER † 1552

ECCE HOMO (1547)

115 x 77 cm.

vons continuer la lutte. Une plus longue défense amènerait une destruction totale de la ville. Il faut se rendre dans la soirée». Le maire insiste pour qu'il soit établi qu'aucun habitant ne réclame la reddition. A 4 heures, le commandant de l'artillerie déclare au Conseil de défense : «La résistance n'est plus possible ; presque toutes nos pièces qui ont vue sur les batteries d'attaque sont détruites». La forteresse est à la merci de l'ennemi qui ne cesse de lancer des obus et de la mitraille. A 8 heures, le drapeau blanc est hissé sur la tour de la cathédrale. La Place capitule. Le 25 octobre 1870, à 3 heures de l'après-midi, le général von Schmeling fait son entrée en ville à la tête de ses troupes ⁽²⁰⁾.

* *

Dès l'entrée en possession de la forteresse, l'administration allemande décida de l'inutilité militaire de la Place de Schlestadt. Après de longues négociations qui durèrent plus de deux années, un traité relatif à la démolition des fortifications fut soumis au Conseil municipal. Suivant ce traité, la Ville céda à l'Etat en pleine propriété l'Arsenal Saint-Hilaire, le lavoir militaire, le Champ-de-Mars, la place de tir et une somme de 371.000 francs allouée pour indemnité des casernes détruites par le bombardement ; de cette somme étaient à déduire 168.890,85 francs valeur, à dire d'experts, de la nue-propriété des immeubles et du capital ci-dessus mentionné.

De son côté la Ville entrerait en pleine et entière propriété du Pavillon militaire, le l'Arsenal Ste Barbe, de la Manutention militaire, du Magasin à fourrage et du reste des anciennes casernes, et cela dès que l'Etat aurait pourvu au logement des troupes logées dans ces bâtiments, mais au maximum dans un délai de cinq ans. De plus l'Etat cédera à la Ville tous les terrains des fortifications avec les constructions qui s'y trouvent à l'exception d'environ cinq hectares réservés pour les constructions militaires, à charge par la Ville de faire disparaître, dans un délai de quatre mois après l'approbation du traité, les Ponts-levis, la fermeture des portes, les dispositions pour l'inondation, de démolir dans un délai de 9 mois la courtine de la Porte de Colmar et les deux bastions de chaque côté de cette courtine et dans un délai de deux ans, les fortifications du côté de la Porte de Strasbourg, le tout formant 1.200 mètres courants du mur d'enceinte ⁽³⁰⁾. Ce traité fut approuvé le 1^{er} juin 1874 par le chancelier impérial et le ministre de la guerre.

* *

Les travaux de démantèlement imposés engagèrent durement les finances de la ville de sorte que le Conseil municipal dut mettre tous ses projets en veilleuse. Mais dès que la situation financière le permit, M. Helbig, maire, donna l'ordre de reprendre l'étude pour la construction d'une nou-

²⁰⁾ X. JEHL, *Le siège de Schlestadt en 1870.*

³⁰⁾ A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* du 25 avril 1874.

velle école de garçons ⁽³¹⁾. Dès le mois de mars 1882, l'avant-projet ayant été retourné sans observation importante de la part de l'autorité supérieure, l'architecte municipal Stamm fut invité à dresser immédiatement le projet définitif. Le nouveau bâtiment devait être construit sur l'emplacement de l'ancien couvent des Récollets destiné à être démoli. Ce projet ne créa pas de difficultés comme cela s'était produit avant la guerre. Le 3 novembre 1882, le Conseil municipal se rallia à l'opinion de la minorité de la commission qui proposa de placer le bâtiment, la façade principale parallèle à la rue de Strasbourg ⁽³²⁾.

Enfin le 3 août 1883, les plans étant approuvés, on put donner le premier coup de pioche. Les travaux durèrent jusqu'au 12 octobre 1885, date à laquelle eurent lieu les cérémonies d'inauguration ⁽³³⁾.

Cette fête fut célébrée avec toute la solennité que réclamait la circonstance. A neuf heures les membres du Conseil municipal et les invités se réunirent dans le nouveau bâtiment d'école, d'où l'on se rendit en cortège à l'église St. Georges pour y entendre la grand'messe. En tête du cortège marchait la musique, puis venait M. de Geiseler, conseiller du gouvernement, M. Pfarrius, Kreisdirector, M. Franck, maire, les conseillers municipaux et les invités. Après l'imposante solennité religieuse, pendant laquelle de beaux chœurs furent fort bien chantés par les jeunes gens du Cercle catholique, puis par les enfants, le cortège se reforma et reprit le chemin des nouvelles écoles où eut lieu à 11 heures la bénédiction des salles de classe. Des discours furent prononcés d'abord par le Maire en faisant la remise des clefs au directeur de l'école, M. Ziegler ; puis par ce dernier ; enfin par le *Kreisdirector* ⁽³⁴⁾ et par l'Inspecteur primaire de l'arrondissement, M. Herrmann.

³¹⁾ A.M.S., *Délibération du Conseil municipal* du 10 septembre 1880.

³²⁾ Rue de Verdun actuelle.

³³⁾ Gros-œuvre exécuté par les entreprises Meusbürger et Cahn.

³⁴⁾ Dans son discours, le *Kreisdirector* félicita la Ville pour l'effort fait en faveur des écoles à savoir :

<i>Collège</i>			
1880	Construction d'une salle de gymnastique	12.000 Mk.	
	Jardin de l'école	2.000	
	Installation sanitaire	4.200	
1884	Rétablissement de la façade Ouest, etc.		
	Installation d'une buanderie, Réservoir d'eau	12.300	31.200 Mk.
<i>Ecole de filles</i>			
1876	Installation sanitaire	1.286 Mk.	
1882	Agrandissement de la cour	1.000	
1881	Remplacement de tous les planchers	1.500	
1883	Forage d'un puits	458	4.244 Mk.
<i>Ecole protestante</i>			
1885	Aménagement de deux salles et d'un logement		7.900 Mk.
<i>Pensionnat Fackler</i>			
1883	Installation dans le Pavillon		6.500 Mk.
<i>Ecole israélite et école maternelle</i>			
1883-1885	Construction de la nouvelle école de garçons		210.000 Mk.
1885	Installation de l'Orphelinat dans le Pavillon		8.000 Mk.
			<u>269.344 Mk.</u>

Dans les intervalles, la musique et la Chorale exécutèrent différents morceaux de musique avec un ensemble et un brio qui charmèrent l'assistance. Les jeunes élèves de l'école avaient également voulu donner une preuve de leur savoir en chantant avec beaucoup d'entrain deux jolis chœurs dirigés par M. Ziegler.

Après l'inauguration on alla admirer l'aménagement confortable des salles de classe, les trois grands calorifères dans le sous-sol, les vastes corridors qui serviraient de salle de récréation en cas de pluie et enfin l'ensemble de ce beau bâtiment qui, vu de la grande cour qui le précède, fait un effet magnifique et n'a pas son égal dans toute l'Alsace-Lorraine !

A midi un banquet, gracieusement offert par le Maire fut servi à l'hôtel du Bouc. Au dessert des toasts ont été portés par M. Franck, maire ; Irénée Lang, député ; de Geiseler, conseiller du gouvernement ; Ignace Spies, conseiller général ; Herrmann, inspecteur primaire ; Ziegler, directeur de l'école ; Dr Moormeister, directeur du collège et Stamm, architecte.

Enfin à 4 heures eut lieu une distribution de pains et de saucisses pour les élèves qui eut un immense succès ⁽³⁵⁾.

Le lendemain l'école ouvrit ses portes à ses 630 élèves. Que cette école qui a fêté son 80^e anniversaire et qui, encore aujourd'hui, est d'une conception moderne, continue comme par le passé à être un foyer où l'esprit sera éveillé et formé afin de faire de nos enfants des citoyens utiles à la Nation.

³⁵⁾ Compte rendu dans les *Nouvelles Alsaciennes* du 14 octobre 1885.

Dans la cage d'escalier se trouvait une plaque commémorative.

Dieses Schulgebäude wurde
angefangen den 3. August 1883
eingeweiht den 12. October 1885

Pfarrius, Kreisdirector
Gemeinderatsmitglieder

C Helbig, verstorb. Bürgermeister
A. Franck, Bürgermeister
Th. Sichter, verstorb. Beigeordneter
A. Schnaebele, Beigeordneter
Th. Rack, Beigeordneter

C. Doyen
G. Kah
G. Gsell
I. Spitz
V. Meusbürger
I. Stahl
S. Spies †

I. Spies
G. Kayser
A. Ringcisen
A. Catala
A. Fuchs
G. Schlecht

E. Hauptmann
L. Lomuller
G. Herb
F. Andlauer
J. Fohrer †
A. Schloesser
D. Rohmer

J. J. Stamm, Architect